



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le compte administratif 2019, disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif 2019 retrace les dépenses et les recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif a été approuvé le 27/07/2020 par le Conseil Municipal.

### **PRESENTATION :**

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

#### **1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

## Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les achats de petit matériel et d'entretien, les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, les intérêts d'emprunts.

**Pour 2019, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 889 176.31 €**

### FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019	%
011- Charges à caractère général	1 550 136,28	1 304 184,28	-15,87
012- Charges de personnel	3 214 818,82	3 233 463,93	0,58
014- Atténuations de produits	40 827,00	40 961,00	0,33
65- Autres charges de gestion courante	588 020,28	565 991,56	-3,75
66- Charges financières	97 817,73	108 613,99	11,04
67- Charges exceptionnelles	5 949,66	3 201,59	-46,19
042- Opérations d'ordre	499 463,94	632 759,96	26,69
TOTAL	5 997 033,71	5 889 176,31	-1,80

**Chapitre 011-** Crédits alloués au fonctionnement des services concernant les charges à caractère général.

Diminution des fournitures de petit équipement, de l'entretien des bâtiments, renégociation des contrats d'assurances, suppression d'une représentation du festival Roquemaure2Rire en raison de la canicule.

Concernant l'énergie, 3 trimestres de 2017 ont été facturés en 2018. En 2019, 4 trimestres ont été facturés.

Augmentation des frais de réception : jumelage Italie et Allemagne.

Concernant les autres frais divers : Relais Emplois : Accompagnement socio professionnel et chantiers éducatifs.

**Chapitre 012-** Remplacement des contrats aidés par les PEC, revalorisation des 3 échelles de rémunération C1, C2 et C3 au 01/01/2019, diminution de la contribution patronale de l'UNEDIC, progression des salaires du fait des avancements d'échelons, de grades, de promotions internes, aux heures supplémentaires. Autres personnels extérieurs : fin du contrat avec les Francas

**Chapitre 014-** Prélèvement du Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

**Chapitre 65-** Autres charges de gestion courante : Indemnités des Elus, subventions au CCAS, à la caisse des écoles, aux associations et aux achats de vélos électriques, participations au Syndicat intercommunal du collège, au lycée de Villeneuve, à la commune de Laudun, au syndicat intercommunal des massifs de Villeneuve, contribution incendie, contribution ADS au Grand Avignon.

**Chapitre 66-** Cela concerne les intérêts d'emprunts payés à l'échéance.

**Chapitre 67-** Correspond à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, une aide exceptionnelle aux cartes de transport TCRA, et à des remboursements cantine et centre de loisirs pour enfants absents ou déménagements.

**Chapitre 042-** il s'agit des écritures d'ordre de transfert entre la section fonctionnement et la section investissement : dotations aux amortissements, sorties de terrains vendus.

### Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations, diverses subventions, des revenus des immeubles (locations), des produits de services (cantine, centre de loisirs, crèche...)

**Pour 2019, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 6 487 677.46 €.**

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	RECETTES 2018	RECETTES 2019	%
013- Atténuations de charges	60 585,73	84 855,47	40,06
70- Produits des services	372 597,68	416 120,12	11,68
73- Impôts et taxes	4 046 369,97	4 140 915,07	2,34
74- Dotations, subventions et participations	1 301 694,64	1 321 478,04	1,52
75- Autres produits gestion courante	38 860,73	45 553,63	17,22
76- Produits financiers	9,60	9,60	0,00
77- Produits exceptionnels	323 809,83	275 093,75	-15,04
042- Opérations d'ordre	96 772,37	203 651,78	110,44
TOTAL	6 240 700,55	6 487 677,46	3,96

**Chapitre 013-** Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie et les aides de l'Etat pour contrats aidés remplacés par les PEC (Parcours Emploi Compétences).

**Chapitre 70-** Les produits de services correspondent aux recettes générées par les concessions, les vacations funéraires, l'occupation du domaine public, la bibliothèque, le centre de loisirs, la crèche, la cantine, les locations de la salle des fêtes, les jardins familiaux,

la mise à disposition de personnel au CCAS, mise à disposition du bâtiment de l'office du tourisme au Grand Avignon (participation aux frais d'entretien).

**Chapitre 73-** Les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 12.99 %
- Taxe foncière (bâti) : 17.04 % et (non bâti) : 83.28 %

L'attribution de compensation du Grand Avignon est de : 1 310 066 €

**Chapitre 74-** Ce chapitre regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, la dotation générale de décentralisation (DGD), des subventions de fonctionnement (MSAP, relais emploi, aire de famille (LAEP), crèche, centre de loisirs, relais assistantes maternelles), les compensations de l'état au titre des exonérations de taxes foncières.

**Chapitre 75-** Perception des loyers, redevance GONTERO Granulats, redevance hydraulique.

**Chapitre 77-** Recettes incertaines correspondant à des remboursements d'assurance pour différents sinistres. Restitution par le Grand Avignon des charges concernant l'aire d'accueil des gens du voyage. Remboursement de factures EDF.

**Chapitre 042-** Il s'agit d'écritures d'ordre :

- 39 976.10 € de travaux en régie correspondent à l'achat des fournitures et aux frais de personnel pour des opérations d'investissement effectuées par les services techniques.
- Moins-value concernant la vente d'un terrain à Un Toit pour Tous : 151 637 €.
- Reprises sur subventions.

Avec la reprise du résultat antérieur (275 971.29 €), le résultat de fonctionnement cumulé de clôture s'élève à 874 472.44 € :

**Résultat de fonctionnement 2019**

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Réalisé en fonctionnement 2019	6 487 677,46	5 889 176,31	
Résultat de fonctionnement exercice 2019			598 501,15
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	275 971,29		
Résultat de fonctionnement de clôture 2019			874 472,44

**2) SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

## Dépenses

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Pour 2019, le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 364 099.36 €.**

### INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019	%
Opérations d'équipement	1 212 094,72	1 787 413,16	47,46
10- Dotations, fonds divers	0,00	0,00	#DIV/0!
16- Emprunts et dettes	811 165,21	371 234,42	-54,23
27- Autres immobilisations financières	2 000,00	1 800,00	-10,00
040- Opérations d'ordre entre sections	96 772,37	203 651,78	110,44
TOTAL	2 122 032,30	2 364 099,36	11,41

## Recettes

Les recettes d'investissement se composent essentiellement de subventions, emprunts, FCTVA.

**Pour 2019, le total des recettes d'investissement s'élève à 2 537 855.87 €.**

### INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	RECETTES 2018	RECETTES 2019	%
13- Subventions d'investissements	439 276,42	43 650,79	-90,06
16- Emprunts et dettes	1 500 000,00	1 000 000,00	-33,33
165- Dépôts et cautionnements	700,00	500,00	-28,57
10- Dotations, fonds divers	420 156,41	185 514,47	-55,85
1068- Excédents de fonctionnement	374 208,77	675 430,65	80,50
27- Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	-100,00
040- Opérations d'ordre entre sections	499 463,94	632 759,96	26,69
TOTAL	3 235 805,54	2 537 855,87	-21,57

- Subventions reçues du département, de l'état, de la région et d'autres établissements pour 43 650.79 €
- Deux emprunts d'un montant total de 2 200 000 € ont été contractés. Ce montant doit permettre de financer une partie des investissements et de la gendarmerie.
- FCTVA qui est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente pour 144 061.04 €
- Affectation de la section fonctionnement de 675 430.65 €

### Résultat d'investissement 2019

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Réalisé en investissement 2019	2 537 855,87	2 364 099,36	
Résultat d'investissement de l'exercice 2019			173 756,51
Excédent d'investissement 2018 reporté	452 571,05		
Résultat d'investissement de clôture 2019			626 327,56
Restes à réaliser	1 748 760,95	858 550,49	
Besoin de financement RAR			-890 210,46
Résultat cumulé d'investissement 2019			1 516 538,02

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « Restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). 858 550,49 € de travaux sont reportés de 2019 sur 2020.

Ces crédits permettent le démarrage des travaux en début d'année 2020, sans attendre le vote du budget primitif 2020.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines – titres non émis), en 2019. Elles s'élèvent à 1 748 760,95 € y compris l'emprunt de 1 200 000 €. Elles correspondent aux subventions à recevoir.